

L'ORDRE NOUVEAU

ORGANE DES SEMAINES SOCIALES
Prix: 5 sous; l'abonnement: \$1.00

Un monde s'écroule, un ordre nouveau s'élabore. Il faut que les catholiques laissent mourir ce qui doit passer et qu'ils aident à créer ce qui mérite de vivre. — LES ÉVÊQUES DE FRANCE.

PREMIÈRE ANNÉE, No 3
Montréal, 5 novembre 1936

Des mesures de protection, oui; mais surtout des réformes sociales

Les manifestations du 25 octobre ne peuvent laisser aucun doute: la province de Québec ne veut pas du communisme. Elle exige même qu'on la protège contre ce mal insidieux. Elle en fait un devoir aux gouvernants. Devant la contagion qui menace les corps, ils n'hésitent pas à prendre des mesures rigoureuses. Qu'ils aient le même courage en face du « plus grand péril, celui qui menace tout », suivant l'expression même du Souverain Pontife.

Mais ne nous faisons pas illusion. Si la mise hors la loi du communisme s'impose, ce serait une grave erreur de croire cette mesure suffisante. Elle n'atteint pas le mal à sa racine. Elle ne pourrait même que l'envenimer au lieu de le guérir, si simultanément un autre remède ne lui était appliqué.

On peut l'affirmer sans crainte: Que l'exploitation du peuple cesse, que sa situation s'améliore, et la menace du communisme dans notre province deviendra bien peu redoutable. Ce qui fait actuellement sa force, au sein d'une population d'ordre comme la nôtre, c'est la misère que celle-ci subit et dont il lui promet la fin.

Cette vérité, le Pape l'a proclamée en termes énergiques dans son encyclique *Quadragesimo anno*. Et la plupart des économistes chrétiens la répètent à leur façon: « L'individualisme fait le lit du communisme... La force du communisme réside dans les abus du capitalisme... »

Une politique sociale s'impose donc qui empêche les fraudes et les abus des puissantes compagnies, qui régleme l'ordre économique, qui assure une meilleure répartition des richesses, qui facilite l'accession des ouvriers à la propriété et le retour de la mère au foyer.

Si notre province n'entre pas dans cette voie, rien, pas même les mesures les plus sévères, n'empêchera le communisme d'en être le maître d'ici quelques années. Ceux qui, par amour du lucre, s'opposent aujourd'hui aux réformes demandées seront-ils alors plus avancés?

Combien mieux inspirés ont été les auteurs du programme de restauration sociale! A une heure difficile, oublieux de leurs intérêts immédiats, ils ont su poser un acte courageux et fécond dont on ne saurait calculer les heureuses conséquences pour notre nationalité. L'application graduelle de ce programme, basé sur l'encyclique *Quadragesimo anno*, affermira l'ordre social ébranlé et redonnera à notre pays la prospérité et la paix dont l'a frustré la dictature économique.

N'allons pas croire, toutefois, que cette restauration ne dépend que des gouvernants. Il est telle initiative importante, l'institution corporative par exemple, qui relève des professions. C'est aux corps professionnels à se donner eux-mêmes la forte organisation à laquelle l'État accordera ensuite l'autorité juridique.

Cette institution, vers laquelle tendent actuellement tous les pays d'ordre, les Semaines sociales du Canada lui ont consacré leur dernière session. Elles continueront ici à en montrer les avantages et les développements.

J.-P. ARCHAMBAULT, S. J.

LA SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE

Appel du Comité général en faveur de notre journal

Le chef du secrétariat de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal vient d'adresser aux secrétaires des comités régionaux et des sections la lettre suivante:

CHERS MESSIEURS,

Le président et les directeurs de la Société vous recommandent l'Ordre nouveau, dont le premier numéro vient de paraître. Ce périodique est publié de concert par les Semaines sociales du Canada et l'École Sociale Populaire. Il est urgent, à l'heure actuelle, d'orienter l'élite des Canadiens français vers les réformes sociales que préconisent les encycliques des Souverains Pontifes. Si ces réformes ne s'accomplissent pas dans un bref délai, qui peut nous assurer que notre cher Canada n'aura pas le même sort que la malheureuse Espagne? Ici comme là-bas, les éléments subversifs sont à l'œuvre et travaillent activement en exploitant la misère du peuple et les abus du capitalisme.

C'est pourquoi l'Ordre nouveau, appuyé sur les enseignements de l'Église, entend donner aux Canadiens français des directions qui s'imposent. Les autorités religieuses considèrent que les membres de la Société Saint-Jean-Baptiste font partie de l'élite de notre population. A ce titre, ils peuvent contribuer d'une manière efficace à l'établissement de ces réformes nécessaires.

Les Semaines sociales du Canada et l'École Sociale Populaire comptent sur l'appui de notre Société pour le succès d'une initiative que le chef de l'Église canadienne, Son Éminence le cardinal Villeneuve, O. M. I., encourage fortement. « L'Ordre nouveau, écrit-il, s'il réalise son objet, pourra ainsi avoir une influence profonde sur nos destinées sociales. »

Votre dévoué,

Le chef du secrétariat,

Alphonse de la ROCHELLE

Le programme de restauration sociale Contre la dictature économique

Un des passages les plus vigoureux de l'encyclique *Quadragesimo anno* est celui qui décrit le désordre économique dont souffre actuellement la société.

« L'instabilité de la situation économique, déclare le Souverain Pontife, et celle de l'organisme économique tout entier exigent de tous ceux qui y sont engagés la plus absorbante activité. Il en est résulté chez certains un tel endurcissement de la conscience que tous les moyens leur sont bons qui permettent d'accroître leurs profits et de défendre contre les brusques retours de la fortune les biens si péniblement acquis; les gains si faciles qu'offre à tous l'anarchie des marchés attirent vers les fonctions de l'échange trop de gens dont le seul désir est de réaliser des bénéfices rapides par un travail insignifiant, et dont la spéculation effrénée fait monter et baisser incessamment tous les prix au gré de leur caprice et de leur avidité, déjouant par là les sages prévisions de la production. Les institutions juridiques destinées à favoriser la collaboration des capitaux, en divisant et en limitant les risques, sont trop souvent devenues l'occasion des plus répréhensibles excès; nous voyons, en effet, les responsabilités atténuées au point de ne plus toucher que médiocrement les âmes; sous le couvert d'une désignation collective se commettent les injustices et les fraudes les plus condamnables; les hommes qui gouvernent ces groupements économiques trahissent, au mépris de leurs engagements, les droits de ceux qui leur ont confié l'administration de leur épargne. Il faut signaler enfin ces hommes trop habiles qui, sans s'inquiéter du résultat honnête et utile de leur activité, ne craignent pas d'exciter les mauvais instincts de la clientèle pour les exploiter au gré de leurs intérêts. »

Un programme de restauration sociale ne pouvait ignorer un tel désordre. Sa quatrième partie lui est consacrée. C'est une des plus longues et des plus importantes. Nous la reproduisons ici. Mais ses articles, dont chaque mot porte, sont rédigés en langage presque schématique. Il faut, pour les bien comprendre, lire le commentaire qu'en a fait, comme pour la troisième partie, le docteur Philippe Hamel. Il comprend vingt-quatre pages de la brochure 239-240 de l'École Sociale Populaire.

IV. — Réformes financières

Uniformisation de la loi des sociétés à fonds social dans tout le Canada. — Défense d'avoir recours à des prête-noms pour l'ob-

tention de lettres patentes. — Suppression des actions sans « nominale » et simplification de la structure financière des sociétés, ne laissant subsister que des obligations, c'est-à-dire des titres de créance gagés par une première hypothèque sur des immeubles, des actions privilégiées et des actions ordinaires d'un nominal déterminé. — Participation des obligataires à l'élection des conseils d'administration. — Obligation, pour les administrateurs d'une compagnie, de posséder, d'après la capitalisation, une valeur déterminée d'obligations, plus la moitié de cette valeur en actions ordinaires. — Dépôt obligatoire de ces titres dans une compagnie de fiducie comme garantie d'honnête administration. — Obligation pour les sociétés de publier annuellement une liste complète de leurs actionnaires et obligataires. — Limitation, d'après les bénéfices, des appointements, commissions, jetons de présence versés aux fonctionnaires supérieurs et aux administrateurs avec obligation pour la compagnie d'en publier chaque année le montant. — Interdiction aux administrateurs de profiter de leur situation pour encaisser des profits ou éviter des pertes personnelles au détriment des actionnaires et des obligataires. — Interdiction des bonis et dividendes payés en actions, ainsi que des fractionnements d'actions et des émissions de titres amoindrissant le gage du capital déjà souscrit. — Uniformisation des bilans. — Fixation des pourcentages pour dépréciation, amortissement, etc., principalement par les sociétés qui font le commerce d'articles de première nécessité: lait, farine, pain, charbon, électricité, etc. — Responsabilité conjointe des administrateurs avec les vérificateurs qui signent les états financiers des sociétés. — Responsabilité conjointe des administrateurs et des courtiers qui vendent les titres d'une compagnie quant à la véracité du prospectus. — Réglementation sévère, et, au besoin, abolition des *Investment Trusts* et *Holding Companies*. — Interdiction aux banques de prêter: 1° à leurs administrateurs, soit directement, soit indirectement, 2° à des entreprises où lesdits administrateurs sont intéressés. — Interdiction aux banques d'avancer aux courtiers plus que 50 pour cent de la valeur nominale du titre coté ou 50 pour cent de la cote si le titre se traite en dessous du pair. — Interdiction des *pools* et de la vente à découvert en bourse. — Imposition d'une taxe provinciale sur toute mutation, effectuée moins d'un an après l'achat, d'action cotée en bourse.

Les catholiques et les temps nouveaux

Directives du cardinal Verdier

Le grand congrès de Malines a permis à de hautes personnalités catholiques de tracer aux fidèles les devoirs qui leur incombent à l'heure présente. Voici quelques paroles significatives du cardinal archevêque de Paris:

Il n'est pas d'œuvre plus opportune que de démasquer d'abord des doctrines auxquelles nous devons le triste état social qui est le nôtre. Vous les connaissez.

C'est l'individualisme excessif issu de la Révolution, qui, en détruisant tous les abris protecteurs, a livré l'individu, désormais sans défense, à tous les dangers et à tous les excès de la puissance quelle qu'elle soit.

C'est le libéralisme économique, qui en est la conséquence obligée, et qui, hélas! a trop souvent abouti à l'exploitation de l'homme par l'homme.

C'est le laïcisme intégral, qui devait à la longue, en excluant Dieu, aboutir au matérialisme et même à l'athéisme, et par là détruire les fondements mêmes de toute vie vraiment humaine, et préparer, nous le

voyons maintenant, tous les excès. Car sur cette route si imprudemment ouverte à tous les caprices humains on vit bientôt apparaître les doctrines sociales et les tendances si nettement subversives, du socialisme, du communisme, et même de l'anarchie, celles-là mêmes qui ensanglantent et détruisent en ce moment de si nobles pays!

Le problème social, quoi qu'on en dise, est bien plus un problème d'humanité qu'un problème d'économie. Le pain matériel n'est pas l'unique, ni même la véritable nourriture humaine. L'homme qui ne se nourrit que de ce pain reste toujours affamé.

Oui, il faut rappeler au monde les enseignements spécifiquement sociaux de l'Église.

Qu'il s'agisse des droits et des devoirs de l'individu, de la famille, de la cité, des peuples dans leurs relations mutuelles; qu'il s'agisse du travail humain, de sa beauté, de ses fins idéales, de ses fruits, de leur juste répartition; qu'il s'agisse de la collaboration harmonieuse entre le Capital, la Direction

(A suivre à la page 3)

LE PLUS GRAND PÉRIL

COMMUNISME ET RELIGION

Un nouveau refrain

Dans la circulaire que le Comité provincial québécois du Parti communiste canadien a distribuée dernièrement, sous le titre de *Réponse à M. Duplessis*, toute une page est consacrée aux rapports entre le communisme et la religion.

On se plaint des reproches adressés par l'Église catholique au communisme, reproches immérités, car « les communistes respectent la liberté religieuse, la liberté de conscience...; les communistes sont pour la pleine liberté de conscience, pour toutes les libertés démocratiques ».

C'est le refrain que les communistes ont actuellement sur les lèvres dans tous les pays chrétiens. Cette tactique — nous aurons l'occasion d'y revenir — leur a été imposée par Moscou au dernier congrès de la III^e Internationale. Et ils la suivent à la lettre. Le candidat communiste à la présidence des États-Unis, M. Earl Browder, protestant contre un discours de Mgr Sheen aux étudiants de l'Université catholique de Washington, s'écriait, il y a quelques semaines: « Le communisme est en faveur de la liberté religieuse la plus complète. »

« Remiez-vous alors vos grands chefs, les fondateurs de votre système et leurs successeurs actuels? répliqua Mgr Sheen. Tant que vous n'aurez pas répondu à cette question, inutile de discuter. »

M. Browder se tint coi. Et pour cause. Le communisme est né de la pensée marxiste. Or, celle-ci rejette et combat toute religion. Les déclarations des fauteurs du bolchevisme, depuis le grand chef Lénine jusqu'à l'organisateur actuel de la campagne anti-religieuse, Jaroslavsky Coubelmann, sont très nettes sur ce point. En voici quelques-unes.

Commençons par celles de Lénine. Elles sont extraites de l'édition russe des *Pensées de Lénine sur la religion*:

« Le marxisme, c'est le matérialisme. Comme tel, il est résolument hostile à la religion. »

« Cette sentence que la religion est l'opium du peuple forme la pierre fondamentale de tout le système marxiste au point de vue religieux. »

« Il faut que nous combattons la religion: c'est là l'abc de tout matérialisme, ainsi que du marxisme. »

« Il faut créer un athéisme militant, un matérialisme militant. »

« Cette lutte doit marcher de front avec celle des classes, qui, pratiquement, vise à extirper de la société toutes les racines religieuses. »

Boukarine émet les mêmes opinions, avec une égale clarté et sur le même ton:

« Religion et communisme sont incompatibles autant en théorie qu'en pratique. »

« Le communiste qui rejette les commandements de la religion et agit conformément aux prescriptions du parti cesse d'être un croyant et vice-versa. »

« La lutte contre la religion présente deux caractères: c'est d'abord la lutte contre l'Église (représentée, d'autre part, comme une société d'hommes unis entre eux par certaines sources de revenus déterminés, obtenus grâce à l'ignorance et à l'asservissement intellectuel des croyants); en second lieu, c'est la lutte contre les préjugés religieux répandus et profondément imprégnés dans les masses populaires... »

Staline proclame aussi l'incompatibilité entre la religion et le communisme. Le journal officiel du Comité central, la *Pravda* (21 juin 1935), rapporte ces paroles du dictateur communiste:

« Le parti ne peut être neutre relativement à la religion, aux porte-parole des préjugés religieux, au clergé réactionnaire qui empoisonne la conscience des masses travailleuses. »

Citons enfin le grand organisateur de la propagande antireligieuse.



Emblème reproduit de « La Lutte », journal communiste de Paris

Déclaration de Jaroslavsky

Le camarade Jaroslavsky-Coubelmann, président des Sans-Dieu et haut fonctionnaire soviétique, auteur de la brochure sur *le Communisme et la religion*, publiée à Moscou en 1931, où l'on trouve la mise au point et l'interprétation la plus « orthodoxe », si l'on peut dire, de la doctrine du parti, écrit:

« Communisme et religion sont des ennemis irréconciliables. »

« Aucun compromis n'est possible entre notre programme et la religion... Un léniniste ne peut avoir aucune foi en Dieu. La vie communiste n'est possible que là où le peuple est libéré de la religion. »

« Nous ne combattons pas seulement les préjugés religieux, mais toute religion. Toutes les Églises sont mortes. Elles sont toutes inutiles. »

« Nous sommes obligés, par devoir, de détruire toute conception religieuse. La religion barre la route au communisme. Nous ne nous écarterons pas de nos principes fondamentaux et nous combattons quiconque, dans notre parti, essaierait de céder sur ce terrain. »

Les formules théoriques reproduites ci-dessus ont été, dès le début du mouvement, confirmées par la pratique. Les communistes de tous les pays, loin de renoncer à leur campagne antireligieuse, même s'ils semblent momentanément abandonner, pour une pure raison de tactique, les procédés de violence employés jusqu'à ces derniers temps, travaillent, en réalité, à assurer son plein succès.

Les soviets au banc des accusés

Nouveau document sur les origines de la guerre civile en Espagne

Le Bureau de l'Entente internationale anti-communiste nous communique ce nouveau document:

On est unanime à constater aujourd'hui que la note soviétique remise la semaine dernière à Londres et qui a provoqué la verte réplique de l'Italie avait pour but de provoquer de nouvelles complications internationales, d'appuyer dans un ultime effort la cause désespérée des rouges à Madrid et surtout de masquer le renforcement de l'appui politique et militaire que les Soviets n'ont cessé d'apporter au Front populaire espagnol dès le commencement de la guerre civile et bien avant celle-ci. Car les premiers qui sont intervenus illicitement en Espagne ont été précisément les Soviets. Il n'est pas inutile d'apporter à ce sujet quelques précisions. Nous nous référerons uniquement pour cela à des documents officiels, soviétiques et communistes.

L'ingérence de Moscou

Rappelons tout d'abord que dès 1926 un bureau spécial fonctionne à Moscou pour la bolchevisation de l'Espagne. Le Comité central du parti communiste de l'URSS, dont fait partie Litvinoff, a publié en 1935, aux éditions officielles de Moscou, un volume contenant les rapports des diverses sections de l'Internationale communiste à son VII^e Congrès. Les pages 208 à 227 de ce document, destiné à l'usage des dirigeants de Moscou entre eux, sont consacrées à l'Espagne. On y analyse la situation du pays et on y étudie les meilleurs moyens de le bolcheviser au plus vite.

On lit à la page 213-214: « En suite de l'aide active de l'exécutif du Komintern..., il a été possible de rectifier la ligne de conduite du parti communiste d'Espagne et de

lui faire entreprendre une action politique de masse. »

Ainsi, la source la plus autorisée certifie l'ingérence de la Direction du Komintern, siégeant à Moscou sous le patronage du gouvernement soviétique avec la participation de ses membres et dans un immeuble officiel, dans les affaires intérieures de l'Espagne.

Cet aveu est daté de 1935, mais en 1934 déjà, lors de l'insurrection armée d'Oviedo vaincue par l'armée gouvernementale, les Soviets n'ont pas caché leurs rapports étroits avec les communistes espagnols, puisqu'ils ont reçu à bras ouverts à Moscou les participants rouges à cette insurrection.

Il ressort, en outre, d'une lettre de ces hôtes espagnols de Staline publiée également dans l'organe officiel du Komintern (*Correspondance Internationale*, n° 21, 1936) que le gouvernement soviétique leur a fait suivre en Russie un enseignement révolutionnaire spécial.

A la première possibilité, ces gens dressés à Moscou en vue du « renversement par la violence » du régime établi (programme officiel du Komintern) devaient rentrer dans leur pays et y préparer la main-mise communiste sur toute la péninsule. C'est ce qui eut lieu effectivement en 1936 et c'est encore l'organe officiel du Komintern qui nous en apporte la preuve en publiant une lettre de remerciements des communistes espagnols à Staline.

En même temps, le gouvernement de Moscou envoie sans cesse en Espagne d'innombrables agents pour conseiller, diriger et encadrer les forces subversives communistes espagnoles et préparer le coup de main communiste du mois d'août qui a forcé le général Franco à intervenir préventivement pour sauver le pays.

Moscou pourrait difficilement nier ces faits puisqu'on possède la liste des agents en question, tous membres du Komintern. Or, la raison d'être de chaque membre du Komintern est la révolution bolcheviste universelle!

Depuis des mois le *Radio officiel* de Moscou ne cesse de faire chaque jour en langue espagnole de la propagande antinationale, d'exciter une partie de la population contre l'autre et de fomenter ainsi la guerre civile dans un pays étranger. Enfin, dès le com-

mencement de la guerre civile Moscou a organisé en Russie des *collectes obligatoires* en faveur du front populaire espagnol et des envois de matériel divers ont sans trêve été expédiés de l'URSS à destination des rouges d'Espagne. Ces derniers temps, la presse soviétique officielle est remplie d'appels et de comptes rendus concernant ces envois.

Un front antibolchevique

Lors de la grève générale en Angleterre, organisée et financée par des agents des Soviets, ces derniers ont prétendu, comme ils le font aujourd'hui, que ces collectes et ces envois n'avaient rien d'officiel. Il leur a été répondu de Londres que puisqu'il n'existe en Russie ni organisation privée, ni presse libre, ni opinion publique indépendante, puisque rien ne s'y fait sans l'ordre

formel du gouvernement, ce dernier porte l'entière responsabilité de l'ingérence soviétique inadmissible dans les affaires intérieures de la Grande-Bretagne. Une réponse identique s'impose aujourd'hui en ce qui concerne l'Espagne. Il faut du reste souligner une fois de plus que non seulement les Soviets ont été les premiers à intervenir dans les affaires intérieures de ce pays, mais qu'ils sont en réalité les véritables instigateurs du drame qui s'y joue actuellement. Le gouvernement soviétique et son *alter ego* le Komintern sont à l'heure actuelle le plus grand danger pour la paix européenne. Tant qu'ils existent, la pacification de l'Europe est impossible, aussi la formation d'un front unique antibolchevique pour la défense de la civilisation contre la barbarie rouge est devenue une nécessité inéluctable et urgente.

Vrai visage du communisme en France

Quelques journaux français de Montréal ont publié une interview du ministre de France au Canada où on lit ces lignes: « Les communistes de France ne sont pas tels qu'on se les représente ici. Il est tout à fait inexact de les croire sans Dieu et sans religion. »

Nous regrettons de différer d'opinion avec cet estimable personnage. Mais les faits démentent son assertion. On n'a qu'à lire, pour s'en convaincre, la *Croix* de Paris du 1^{er} septembre. On y verra les photographies d'un cortège communiste qui s'est déroulé à Garches le 30 août et n'était qu'une odieuse caricature des processions catholiques. Le journal a donné comme titre à ces photos: *Le vrai visage du communisme*, et en sous-titre: « Pour ceux qui seraient tentés de croire à une atténuation possible de la guerre sournoise, mais d'autant plus tenace, que le communisme mène contre l'Église, les photos que nous nous excusons, auprès de nos lecteurs, de reproduire, montrent quelle foi on peut ajouter aux paroles des chefs communistes et à leur prétention de tendre la main aux catholiques. Cette odieuse mascarade s'est déroulée à Garches, lors du rassemblement communiste de dimanche, présidé par les chefs les plus en vue du parti. Elle suffit à montrer de quelle haine perverse et obstinée le communisme poursuit la religion catholique. »

Trois jours plus tard (4 septembre) le même journal publiait un article de M. Jean Guiraud intitulé: « Ignoble mascarade communiste ». Après avoir rapporté les événements de Garches et signalé la vigoureuse protestation de l'évêque de Versailles, le rédacteur de la *Croix* écrivait: « Quelque écœurante qu'ait été cette parodie communiste, nous dirions *felix culpa!* si elle avait pour effet d'ouvrir définitivement les yeux sur la duplicité des communistes dont certains catholiques ont été les dupes. »

A ceux qui ne voudraient voir dans ces événements qu'un fait isolé, nous recommandons la lecture des pages consacrées à ce sujet par les *Dossiers de l'Action Populaire* (25 mars 1934). Le R. P. Lorenzo Gauthier, C. S. V., a raconté dans sa conférence aux Journées anticommunistes de Montréal le triste spectacle auquel il avait assisté à Paris: fête organisée pour la jeunesse communiste et dont tout le programme était une insulte à Dieu et une moquerie de la religion.

Si nous signalons ces faits, c'est dans le même but que la *Croix*: mettre les catholiques en garde contre un communisme camouflé, d'autant plus dangereux, a déclaré Pie XI, qu'il « prend des attitudes moins violentes et en apparence moins impies afin de pénétrer dans des milieux moins accessibles et d'obtenir des connivences éfroyables ».

L'ORDRE NOUVEAU

Bulletin bi-mensuel
de doctrine et d'action sociale
publié par

LES SEMAINES SOCIALES
et l'ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE

Direction: 1961, rue Rachel Est
Administration: 4260, rue de Bordeaux
MONTREAL

Le numéro: 5 sous; l'abonnement: \$1.00

CELUI QUI MENACE TOUT

PLUSIEURS PAYS S'OPPOSENT AU COMMUNISME

PORTUGAL

Création
d'une « Légion portugaise »

Le Conseil des ministres du Portugal, réuni sous la présidence de M. Salazar, a approuvé un décret autorisant la création d'une « Légion portugaise ». Cette Légion sera une organisation composée de patriotes volontaires. Dans l'exposé des motifs, le gouvernement précise qu'il a reçu une pétition signée de vingt mille Portugais appartenant à toutes les classes sociales qui réclamaient la constitution de cette Légion. Cette pétition a été présentée par le Comité d'organisation du dernier meeting anti-communiste tenu à Lisbonne, à la suite de la motion adoptée à l'issue de cette réunion.

La Légion portugaise aidera en cas de besoin, et dans la mesure qui lui sera indiquée, les forces régulières pour lutter contre les ennemis de la patrie et les ennemis de l'ordre social. Elle sera soumise à une discipline rigoureuse, relèvera directement du gouvernement dans le sens où se conçoit la notion de nation armée. La Légion portugaise sera composée de sujets portugais âgés de 18 à 50 ans.

Elle existera sur le territoire métropolitain et sur le territoire colonial. Elle sera dirigée par un Conseil, nommé par le gouvernement et composé d'officiers de l'armée et de la marine qui ont rendu des services à la révolution nationale, Conseil qui assistera le commandement de la Légion.

Les légionnaires seront soumis aux ordres des autorités civiles et militaires. Ils recevront une instruction militaire, porteront un uniforme ou un emblème distinctif lorsqu'ils seront habillés en civil. Ils devront s'engager notamment à défendre la patrie, à défendre l'ordre social, à défendre les principes de la rénovation économique et sociale de l'état corporatif. Les légionnaires devront professer le respect du patrimoine spirituel de la nation, sentiment de la famille, morale chrétienne, souveraineté de la nation portugaise indépendante et libre. La Légion portugaise devra, entre autres attributions, combattre dans tous les domaines les doctrines subversives et notamment le communisme et l'anarchie.

HOLLANDE

Le premier dimanche d'octobre, une lettre pastorale collective de l'épiscopat de Hollande a été lue dans toutes les églises du pays. L'épiscopat annonce aux fidèles que quelques personnalités catholiques se sont réunies pour rassembler toutes les forces de vie catholiques de Hollande afin d'organiser la lutte contre les diverses formes de l'athéisme moderne. Elles ont fondé une Commission intitulée « Pour Dieu ».

Avec l'adhésion de l'épiscopat néerlandais et le consentement de l'évêque de Haarlem, le centre de la Commission se trouve au Grand Séminaire de Hageveld. L'adresse du secrétariat est: Dr A.-D. Diepenbrock, Postbox 2, Heemstede, Hollande.

La lettre pastorale note en passant l'activité de la Commission au cours des neuf derniers mois en faveur des réfugiés catholiques en Hollande: « Tous les fidèles ont le devoir chrétien de venir en aide — au moins dans leurs urgences extrêmes — aux frères persécutés à cause de leur foi et chassés comme des bêtes féroces de leurs pays, obligés d'errer à l'étranger, privés de tous leurs biens. »

GRÈCE

Une information d'Athènes annonce que, pour rendre plus efficace la lutte contre le communisme, et en dehors des mesures policières, le gouvernement grec a promulgué un décret-loi pour combattre les agissements subversifs. Ce décret-loi prévoit de lourdes pénalités contre ceux qui, par écrit, par discours ou par tout autre moyen direct ou indirect, participent à la diffusion, à la propagande ou à l'application d'idées ou de théories tendant au renversement de l'ordre social établi dans le pays.

Un délai est assigné à ceux qui détiennent de la littérature communiste pour qu'elle soit remise à l'autorité policière, qui procédera à la destruction des imprimés condamnés.

On approuve ouvertement dans tous les milieux ces mesures rigoureuses, le communisme menaçant d'étrangler la conscience nationale et de dénaturer le caractère hellénique.

CANADA

Contre les délégués espagnols

Les délégués du Front populaire espagnol n'ont pu remplir leur mission à Montréal. Il faut en rendre grâce aux autorités municipales. Ces prédicants de haine et de révolution n'ont aucunement le droit de venir fomenter ici les bouleversements sociaux qui ensanglantent l'Europe. En appeler à la liberté de parole, comme l'ont fait les journaux anglais, c'est justifier les pires excès. Nous avons heureusement une autre philosophie. « On ne doit pas saluer du nom de liberté, écrit Léon XIII, celle qui a pour cortège honteux et misérable la propagation effrénée des erreurs, le libre assouvissement des cupidités perverses, l'impunité des crimes et des méfaits et l'oppression des meilleurs citoyens de toute classe. »

Pie XI, dans sa condamnation du communisme, déplore les connivences qu'un tel mouvement rencontre dans certains milieux qui se piquent d'ordre. La presse anglaise de Montréal en est un exemple. Le maire suppléant de la métropole, M. Léo J. McKenna, vient de le dire publiquement au *Daily McGill*. Il aurait pu adresser un reproche semblable au *Herald* et même à la *Gazette* et au *Star*. Dans une vigoureuse conférence prononcée le 25 octobre, le R. P. Bryan, S. J., a signalé lui aussi cette étrange complaisance chez les organes de langue anglaise. Phénomène d'autant plus étonnant qu'ils appartiennent tous à la haute finance.

Imposantes manifestations

La fête du Christ-Roi fut une journée mémorable dans un grand nombre de villes du Canada. Les catholiques se réunirent en d'imposantes manifestations où ils célébrèrent le Christ-Roi et dénoncèrent le communisme. A Québec, environ vingt mille hommes applaudirent S. Ém. le cardinal archevêque, le premier ministre de la province et le maire de la ville. A Montréal, plus de cent mille hommes acclamèrent les discours de leur archevêque, du maire suppléant et des représentants des diverses classes professionnelles.

Les journaux ont donné de longs comptes rendus de ces manifestations. Il suffira de consigner ici les déclarations adoptées à la fin des deux manifestations.

A Québec

■ L'assemblée catholique réunie en ce dimanche 25 octobre 1936, au Colisée de la ville de Québec, sous la présidence de S. Ém. le cardinal-archevêque de Québec, de l'honorable premier ministre de la province de Québec et du maire de cette ville, et au nombre de quinze mille hommes, à laquelle s'unissent des milliers et des milliers d'auditeurs aux écoutes dans toutes les villes et les campagnes de la région, proteste hautement contre l'admission des communistes au Canada, et rappelle respectueusement au ministre de la Justice que, par un jugement unanime de la plus haute cour de l'Ontario, le communisme a été déclaré illégal au Canada.

A Montréal

■ Les catholiques de Montréal, réunis dans une grande manifestation en l'honneur du Christ-Roi, proclament leur indéfectible fidélité à l'Église et à ses chefs et les assurent de leur respectueuse confiance et de leur filiale soumission.

■ Ils adressent au Souverain Pontife, Sa Sainteté Pie XI, l'expression de leur profond attachement, de leur vive reconnaissance pour ses lumineuses encycliques et de leur volonté bien arrêtée de faire de ses enseignements la règle de leurs vies.

■ Ils protestent contre les persécutions auxquelles la religion est en butte dans plusieurs pays, notamment en Russie, au Mexique et en Espagne, et ils envoient à leurs frères persécutés le témoignage de leur ardente sympathie.

■ Ils dénoncent la propagande communiste plus active que jamais au Canada, grâce à de scandaleuses connivences, et rappellent aux autorités civiles qu'il est de leur devoir d'empêcher ces menées subversives, fallût-il avoir recours à une législation spéciale.

■ Devant les dangers d'ordre national et religieux que présente la neutralité syndicale, comme l'ont prouvé de récents événements, ils invitent les catholiques à se grouper entre eux, suivant les conseils de l'Église, dans des associations professionnelles nettement catholiques.

■ Ils demandent aux gouvernants de faire disparaître au plus tôt ces ferments de révolte que constituent les abus du capitalisme et d'appliquer les réformes préconisées dans l'encyclique *Quadragesimo anno* pour une meilleure répartition des richesses et la suppression de la dictature économique.

■ Ils s'engagent, pour répondre aux consignes pressantes du Souverain Pontife, à militer vaillamment dans la grande armée de l'Action catholique sous la direction de leurs chefs ecclésiastiques.

■ Ils remercient tous ceux qui ont contribué au succès de cette magnifique manifestation et souhaitent qu'elle marque pour chacun un accroissement de la vie spirituelle et l'extension, dans notre pays, du règne du Christ-Roi.

* *

Afin de donner une suite pratique à ces résolutions nous demandons à toutes les associations et à tous les corps publics, comme les conseils municipaux, d'envoyer au ministre de la Justice à Ottawa la résolution suivante:

NOUS ADHÉRONS AUX DÉCLARATIONS FAITES CONTRE LE COMMUNISME AUX MANIFESTATIONS DE MONTRÉAL ET DE QUÉBEC, LE 25 OCTOBRE DERNIER, ET NOUS DEMANDONS AU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL D'EMPÊCHER SES MENÉES SUBVERSIVES, CONSIDÉRÉES COMME ILLÉGALES PAR UN JUGEMENT DE LA PLUS HAUTE COUR DE L'ONTARIO.

IRLANDE

Le gouvernement irlandais a manifesté officiellement sa réprobation des atrocités commises en Espagne. Plusieurs sociétés et corps publics ont agi de même. L'épiscopat s'est aussi élevé contre ces mœurs barbares. Une association s'est formée sous le nom de Front chrétien uni pour combattre le communisme.

A la suite d'une assemblée tenue à Berlin avec l'autorisation du conseil municipal et où les orateurs préconisèrent l'établissement en Irlande du régime soviétique, le Front chrétien a demandé que les sociétés communistes soient interdites et leurs chefs étrangers déportés.

BELGIQUE

Les syndicats socialistes refusent de former un Front populaire avec les communistes

Par l'organe de son Comité national, la Commission syndicale de Belgique, qui constitue la centrale de tous les Syndicats socialistes du pays, vient de refuser d'adhérer à un éventuel Front populaire.

A l'unanimité moins une abstention, le Conseil national a voté un ordre du jour qui constate qu'étant donné l'absence d'un programme précis et le refus ou la non-existence de certains groupements qui ont, en d'autres pays, rendu possible une formation analogue, le Front populaire équivaldrait en Belgique à la constitution d'un Front unique avec le parti communiste et serait voué à un échec certain.

L'ordre du jour ajoute que la constitution d'un front quelconque avec les communistes serait, pour le mouvement syndical socialiste, « une erreur fondamentale ».

En conséquence, les Fédérations et sections syndicales sont invitées à refuser d'adhérer à un Front populaire et à révoquer cette adhésion là où elle aurait été décidée.

ALSACE-LORRAINE

Voici le texte d'une affiche posée dans toutes les communes par les soins du « Front de la véritable Alsace »:

Le Parti communiste attaque l'Alsace. La campagne d'excitation ordonnée par Moscou doit commencer dimanche prochain.

Cachin, Thorez et leurs valets ont annoncé leur venue dans nos villes et dans nos villages.

La vraie Alsace, sans distinction de parti ni d'opinion politique ou religieuse, se lève en masse contre cette provocation.

Nous voulons chez nous l'ordre et la paix.

Si le gouvernement et l'administration ne remplissent pas leur devoir en interdisant ces réunions, nous suivrons l'exemple des Parisiens qui, dimanche dernier, ont fait reculer le drapeau rouge.

Si les manifestations communistes devaient avoir lieu, trouvez-vous aux endroits de rassemblement qui vous seront indiqués.

*Tous debout.
Pour l'unité, la paix et l'ordre;
Pour une France propre et libre.*

Et cette autre fut posée à Metz, à la même époque:

*Non, Monsieur Thorez,
Ni vous, ni vos acolytes, ne ferez ici la vilaine besogne qui vous a été ordonnée, à Moscou, le 16 septembre dernier.*

Ceux de Moisseville qui, malgré l'oppression germanique, se ralliaient sous les plis du seul drapeau tricolore,

Ceux de la Marne qui ont reçu sans broncher l'ordre de Joffre: « Se faire tuer sur place plutôt que de reculer »,

*Ceux de Verdun qui ont entendu et exécuté la consigne de Pétain: « Ils ne passeront pas »,
Ceux-là ne sont pas tous morts et ils ont des fils.*

*Non, Monsieur Thorez,
Vous n'aurez pas l'Alsace et la Lorraine et, malgré vous, nous resterons Français!*

Les catholiques...

(Suite de la page 1)

et le Travail, ces trois artisans de la prospérité; qu'il s'agisse plus fondamentalement encore de la juste possession des biens, de ses limites et de ses devoirs, l'Église a un enseignement admirable, trop peu connu, hélas!

La négligence des catholiques et la conspiration des intérêts les ont tenus trop longtemps dans l'oubli. Mais de terribles orages sont survenus, et, comme les éclairs qui illuminent soudain des merveilles ou des horreurs qu'on ne soupçonnait pas, les tristes événements qui ont épouvanté le monde ont révélé, d'une part, les horribles conséquences des doctrines matérialistes et, de l'autre, la merveilleuse opportunité de l'enseignement social de l'Église.

Que cette rude leçon de Dieu soit comprise des catholiques et de nos contemporains!

MÉTHODE À CONSEILLER

La méthode des questions et réponses dans les cercles d'études est des plus efficaces. Huit à dix jours à l'avance, le sujet à étudier — disons une tranche de l'encyclique *Rerum novarum* — est exposé brièvement mais clairement par le directeur ou la directrice du cercle, qui pose ensuite la question à laquelle chacun devra répondre. Quelques mots d'explication feront saisir l'importance et l'étendue de la question. Ils susciteront le travail de recherche personnelle.

L'avantage de proposer le sujet à étudier sous forme de question, c'est de faire éviter un simple développement, une dissertation banale, et de provoquer au contraire une réponse écrite précise, qui habitue l'esprit à faire un travail de forme immédiatement utile, sans préoccupations oratoires, ne cherchant que les mots exacts qui donnent une réponse nette aussi complète que possible.

Les réponses sont lues à la réunion et amènent un heureux échange d'idées que guide et met au point le directeur ou la directrice.

Quelques exemples de questions et réponses sur l'encyclique *Rerum novarum*.

I. — Commentez, en la justifiant, la sollicitude particulière que, d'après le Pape, l'État doit avoir pour les classes laborieuses.

RÉPONSE. — 1° L'État se doit à tous les citoyens; or, les travailleurs sont le grand nombre dans la nation; donc, l'État, proportionnellement, pourrait-on dire, se doit davantage à eux.

2° On peut dire aussi que la « classe ouvrière » a pris dans nos sociétés modernes une place qu'elle ne connaissait pas autrefois. Jadis, d'autres grands courants menaient le monde: la guerre, la primauté catholique, les préoccupations religieuses. Notre époque a vu l'avènement de deux puissances nouvelles, le travail et l'or. La vie des sociétés devient économique au premier chef. Les travailleurs, devenus une « classe sociale » beaucoup plus homogène que jadis, sont aussi, par le bulletin de vote, une puissance politique.

Le principal motif de l'intervention de l'État en faveur des classes laborieuses est que ces classes, moins pourvues d'instruction et de ressources, quelquefois sans défense contre l'injustice, ont un besoin plus pressant que les autres d'aide et de protection.

En fait, les travailleurs sont aujourd'hui l'objet d'une sollicitude particulière de l'État. D'où notre législation protectrice du travail (travail des femmes, des enfants; durée du travail; hygiène...), législation si développée depuis la deuxième moitié du XIX^e siècle.

II. — Comment l'État peut-il tempérer l'usage de la propriété, le concilier avec le bien commun?

RÉPONSE. — Le Pape souligne bien que l'État ne peut abolir le droit de propriété, qui n'a pas sa source en lui, mais qui « émane de la nature ». Mais l'État, chargé du bien commun, a le droit et le devoir de tempérer, parfois de restreindre l'usage du droit de propriété si le bien commun le demande. Ses moyens d'action sont:

1° L'impôt. Les impôts sont justes et raisonnables tant qu'ils ne deviennent pas, sous l'influence de tendances socialisantes, une absorption déguisée de la richesse du pays au profit de l'État. Celui-ci peut cependant les augmenter dans le cas où les charges de la nation sont très grandes.

2° L'expropriation. Pour percer une route, ouvrir une rue, assainir une ville.

3° Les servitudes. L'État soumettra à certaines conditions le droit de construire (esthétique, alignement, hygiène).

Nous avons emprunté ces questions et réponses à un excellent ouvrage: *Commentaire pratique de l'encyclique « Rerum novarum » sur la condition des ouvriers, — questions et réponses* (200 pages, neuf francs, publié par l'École Normale Sociale, aux Éditions Spes, 17, rue Soufflot, Paris). On y trouvera cent treize questions et réponses de ce genre, couvrant toute la matière de l'encyclique *Rerum novarum*. Cet ouvrage sera des plus utiles à ceux qui dirigent un cercle.

L'encyclique « Rerum novarum »

(Suite)

III. Les associations professionnelles

● Leur nécessité

La bienfaisante influence des anciens corps des métiers, des corporations du moyen âge.

Aujourd'hui, le système économique rend les associations professionnelles encore plus opportunes:

Complication de l'économie, concurrence effrénée, méfaits de l'individualisme.

Lutte entre capital et travail: il faut harmoniser leurs efforts et concilier leurs intérêts.

Dure condition du prolétariat: il doit souvent revendiquer un juste salaire (contrat collectif), améliorer les conditions de travail, lutter contre le chômage, promouvoir les intérêts du métier, de la profession.

● Leur légitimité

Droit d'association découle de cette propulsion naturelle qui pousse l'homme à l'union. D'où, la société civile, avec fin d'ordre général. Et dans celle-là, d'autres sociétés plus restreintes mais aussi véritables, créées pour l'utilité de leurs membres.

L'État ne peut contester ce droit naturel de former des associations professionnelles; il ne peut les empêcher mais doit les favoriser.

Sauf le cas où elles nuisent à la justice, à la moralité, au bien commun.

Leur but: perfectionnement moral et religieux, puis amélioration des conditions matérielles de vie.

● Manière de les organiser

Le syndicat patronal, le syndicat ouvrier; — le conseil mixte qui règle différends, intérêts communs, organise la profession.

Les grands dangers des syndicats socialistes ou neutres ou internationaux.

Caractéristiques du syndicat catholique et national — qui s'impose au Canada.

Les raisons de notre préférence.

Le syndicalisme catholique et national au Canada.

Bibliographie

ANTOINE. — *Cours d'Économie sociale*, page 431 sq.

E. S. P., n° 41. — *L'Église et l'organisation ouvrière*.

E. S. P., n° 190. — *Le Syndicalisme catholique canadien*.

E. S. P., n° 199. — *La Préférence aux Syndicats catholiques*.

E. S. P., n° 267. — *Le Syndicalisme catholique au Canada*.

La question sociale

PETIT CATÉCHISME

5. Que nous enseigne l'Église sur « la propriété privée »?

Elle enseigne: 1° Que c'est de sa nature et donc de Dieu, auteur de cette nature, que l'homme a reçu le droit à la propriété privée.

Une certaine propriété est en effet nécessaire à l'homme:

a) pour la vraie réalisation de sa vie individuelle, car on peut dire d'une part qu'il ne peut épanouir librement sa propre personnalité que sur les objets dont il est le maître, et de l'autre qu'il ne peut, comme sa nature le demande, assurer son avenir et l'unir au présent et au passé qu'avec la possession continue de quelques biens;

b) pour la vraie constitution de la famille. Sans la possession de certains biens, en effet, il ne peut par lui-même assurer le bien-être et l'avenir de ceux qu'il appelle les siens. Or, ce n'est qu'ainsi qu'il est le vrai chef de la famille, parce qu'ainsi seulement il est vraiment l'artisan de la destinée familiale.

c) Sans la propriété privée, les biens de ce monde seraient trop imparfaitement gérés. Chacun de nous donne plus facilement ses soins et ses soucis à ce qui lui est propre et personnel; de plus, la double destination individuelle et sociale des biens de ce monde ne serait pas suffisamment réalisée. La propriété privée, quand son rôle social est bien géré, est le mode le plus bienfaisant.

2° Une certaine propriété privée est nécessaire au progrès. Car la perspective de s'assurer et d'assurer aux siens une propriété privée plus étendue et par elle un état social supérieur est, en définitive, le meilleur excitant au travail.

6. Que nous enseigne encore l'Église sur la propriété privée?

Elle enseigne:

1° Que les biens de ce monde ayant été mis à la disposition de l'humanité, chacun doit, par la propriété privée, pourvoir sans doute à sa subsistance et à celle des siens, mais aussi aider les biens créés à remplir effectivement leur destination de bienfaisance universelle. Aussi doit-on conclure que la propriété privée, si elle est en soi un droit individuel, a quant à son usage un double caractère également sacré, un caractère individuel et un caractère social;

2° Qu'il faut se garder, pour le vrai concept du droit de propriété, d'une double erreur: de l'individualisme qui nie ou atténue à l'excès l'aspect social et public du droit de propriété. Exagérant les droits individuels, cette erreur amène nécessairement entre les hommes des inégalités choquantes et injustes, entraînant des maux si graves et des réactions si violentes qu'elle risque de préparer ainsi la disparition de la propriété privée elle-même: du collectivisme, qui, en niant ou atténuant trop l'aspect individuel de la propriété privée, enlèverait à l'homme, nous venons de le dire, le moyen le plus naturel d'être le véritable artisan de sa vie individuelle, de sa vie familiale, de sa liberté civique, et priverait le progrès lui-même de son meilleur adjuvant;

3° Que l'abus trop individualiste, ou même le fait de laisser sans usage les choses possédées n'anéantissent pas le droit de propriété. La propriété ne remplirait pas sa mission individuelle, familiale et même sociale, si elle n'était pas permanente, si l'excès ou la négligence suffisaient pour la supprimer. Mais il faut ajouter aussitôt: ces deux attitudes sont cependant illégitimes, contraires à l'ordre de la nature et donc aux volontés de Dieu, parce qu'elles empêchent la propriété de remplir sa mission naturelle de bienfaisance à l'égard des autres. (A suivre)

Les Auberges de la Jeunesse

Le chroniqueur sportif de la *Province* publie, dans le numéro du 31 octobre, un article sur les « Auberges de la Jeunesse » qu'il voudrait implanter au Canada. L'initiative est intéressante, mais lorsqu'il s'agit des jeunes, on peut toujours s'attendre à ce que les meilleures entreprises recouvrent quelque effort de propagande moins recommandable. C'est ce qui est arrivé en France pour les Auberges de la Jeunesse. En 1929, Marc Sangnier fondait la Ligue française des Auberges de la Jeunesse. Cette Ligue est ouverte à tous les jeunes et respecte leurs croyances. Son Comité d'honneur est composé de personnalités religieuses comme le cardinal Verdier, le pasteur Monod, le grand rabbin Louis Germain-Lévy. Elle fait partie de l'Union internationale des Ligues d'Auberges de la jeunesse.

Mais précisément parce que cette Ligue n'était pas anticléricale, une autre s'est dressée contre elle, « dans le but, lit-on dans le *Peuple* du 24 juin 1933, de combattre vigoureusement l'action nocive des forces d'obscurantisme et de régression sociale ». On reconnaît les hommes à leur langage... Cette Ligue s'appelle Centre laïque. Elle a comme organe le *Cri des Auberges de la Jeunesse*.

Or, c'est précisément avec le rédacteur de ce bulletin qu'est en relations le chroniqueur sportif de la *Province*. Ce rédacteur s'offre même, dans une lettre que publie la *Province*, à guider ses cousins du Canada dans la fondation de l'œuvre nouvelle. Il suffira sans doute d'attirer l'attention de l'excellent chroniqueur de la *Province* sur ces faits pour qu'il se tourne d'un autre côté, du bon côté. La Ligue française des Auberges de la Jeunesse a son secrétariat au numéro 34, boulevard Raspail, Paris. Elle possède, elle aussi, un organe: l'*Auberge de la Jeunesse*.

Communisme et religion

BIBLIOGRAPHIE

Ceux qui voudraient étudier à fond l'attitude du communisme envers la religion pourront consulter les publications suivantes:

D'HERBIGNY (Mgr). — *Le Front antireligieux en Russie soviétique* (Spes, 1930, 3 fr.).

D'HERBIGNY (Mgr). — *La Guerre antireligieuse en Russie soviétique* (Spes, 1930, 3 fr. 50).

D'HERBIGNY (Mgr). — *Les Sans-Dieu* (Fédération N. C., 1933).

KOTHEN (Robert). — *L'Ame russe en détresse* (La Pensée catholique, 1932, 3 fr.).

RIGAUX (R. P., S. J.). — *Au laboratoire des essais russes* (Spes, 1932, 4 fr. 50).

KOTHEN (Robert). — *L'Athéisme militant* (La Pensée catholique).

E. S. P. — *L'Action internationale des Sans-Dieu* (Œuvre des Tracts, n° 155, 1933, 10 sous).

WALSH (R. P., S. J.). — *L'Église catholique et la persécution religieuse dans la Russie soviétique* (Congrès universel de la Presse catholique, 1930).

Les Sans-Dieu, numéro spécial de la *Vie catholique*, 8 avril 1933.

Les Sans-Dieu, collection de documents photographiques, publiés par l'Entente Internationale, Genève, 1934.

Le Communisme et la Religion, numéro spécial de *Cilacc*, août 1935.

Et aussi les revues: *Lettres de Rome*, *Unitas*, etc.

PLANS POUR CERCLES D'ÉTUDES

Nous donnerons dans nos prochains numéros des plans d'étude sur l'encyclique *Quadragesimo anno*, l'organisation corporative, le communisme, la famille, etc. Nous invitons nos abonnés, en particulier les membres des cercles d'études, à nous indiquer les sujets sur lesquels ils aimeraient avoir des directives et des plans pour leurs travaux.